

La FEDE garde son cap

**Communiqué de presse
11 février 2020**

Cet automne, les Fribourgeoises et les Fribourgeois seront appelés à se prononcer sur la recapitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Les associations membres de la FEDE ont donné leur accord à la nouvelle proposition du Conseil d'Etat et se distancient de la grève annoncée par le SSP début mars. C'est dans ce contexte que le SSP vient de licencier Bernard Fragnière.

Depuis 2007, Bernard Fragnière partageait son temps de travail entre la FEDE, qu'il préside, avec un contrat à 50%, et le SSP, dont il était employé du secrétariat central, à 50%, en ne s'occupant plus de dossiers fribourgeois depuis plusieurs années. Le 17 janvier 2020, il a été licencié du SSP avec effet à la fin juillet 2020. On lui reproche un manque de loyauté dans le dossier de la contribution de soutien que les collaboratrices et les collaborateurs des services publics fribourgeois versent en faveur de leur défense syndicale.

Ce licenciement met fin à une longue collaboration entre la FEDE et le SSP et souligne le désaccord profond entre les deux organisations. Depuis une quinzaine d'années, la FEDE a obtenu d'excellents résultats dans sa stratégie de partenariat sociale. Dans le dossier de la Caisse de prévoyance, elle a été la plus grande force de propositions, elle a mené un débat ouvert et a bien pesé les risques de chacune des stratégies. Elle a ensuite pris une position en faveur de la proposition du Conseil d'Etat et a été suivie par les

associations représentant le personnel. La FEDE a donc décidé de ne pas soutenir le mouvement de grève lancé par le SSP pour mars.

Les discussions ont causé de profondes dissensions entre la FEDE et le SSP et ce dernier a appelé publiquement les salarié-e-s des services publics à ne plus payer leur cotisation auprès de la FEDE.

Il est difficile aujourd'hui de ne pas interpréter le licenciement de Bernard Fragnière comme l'une des conséquences de ce débat. Bernard Fragnière dénonce un licenciement injustifié. Il s'est toujours montré loyal vis-à-vis du SSP et récuse les reproches qui lui sont faits. Il n'a pas œuvré contre le SSP et a toujours défendu la pluralité des opinions, y compris durant la période où le SSP était encore membre de la FEDE.

Le SSP adopte depuis plusieurs années une attitude jusqu'au-boutiste et particulièrement négative à l'égard non seulement de la FEDE, mais de toute forme de partenariat syndical et social. La FEDE souligne depuis

longtemps que le dogmatisme du SSP Région Fribourg dessert les intérêts du personnel de l'Etat. La FEDE a donc souvent été contrainte de se distancier des positions du SSP. Depuis plusieurs années, des membres de la FEDE sont en outre victimes d'attaques virulentes, parfois extrêmement violentes, provenant des sympathisants du SSP et souvent publiées sur les réseaux sociaux.

Le licenciement de Bernard Fragnière apparaît donc comme une action du SSP pour saper les efforts de la FEDE.

Le comité de la FEDE apporte son soutien total à Bernard Fragnière. À quelques mois du vote sur la recapitalisation de la Caisse de pension, il est devenu urgent de clarifier les positions des uns et des autres.

L'unité syndicale appelée de ses vœux par le SSP est tout simplement impossible dès lors que le SSP juge déviante toute autre position que la sienne.

Les mois à venir s'annoncent cruciaux pour le personnel de l'Etat de Fribourg. La FEDE continuera à suivre la ligne définie par ses organes et à faire le pari des petits pas réalistes, certes moins spectaculaires que les promesses de Grand Soir. Cette stratégie a porté ses fruits et amenés des succès concrets. Faire croire que la Caisse de prévoyance peut se passer de la recapitalisation prévue – ce qui se passerait en cas de refus de la proposition du Conseil d'Etat par la population – c'est mettre en danger toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'Etat.